

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE JEUNESSE

DECISION

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : tarifs d'inscription pour des sorties organisées par l'Agora Saint-Marc et l'Espace jeunes des Favignolles

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'une sortie au château de Villesavin est organisée le mercredi 18 juin par le service Jeunesse pour 12 enfants (nés de 2014 à 2019) ;

Considérant qu'une sortie au Zoo de Beauval est organisée le mercredi 25 juin par le service Jeunesse pour 12 enfants (nés de 2014 à 2019) ;

Considérant qu'une sortie au cinéma est organisée le mercredi 2 juillet par le service Jeunesse pour 10 jeunes (nés de 2009 à 2014) ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs d'inscription à ces sorties ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – La participation individuelle des jeunes est fixée comme suit :

- | | |
|--|-------|
| ✓ Sortie au zoo de Beauval
12 enfants nés de 2014 à 2019 | → 6 € |
| ✓ Sortie au château de Villesavin
12 enfants nés de 2014 à 2019 | → 4 € |
| ✓ Sortie cinéma
10 enfants nés de 2009 à 2014 | → 4 € |

.../...

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 10 juin 2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 1 1 JUIN 2025

Publié ou notifié le 1 1 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 1 1 JUIN 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX